
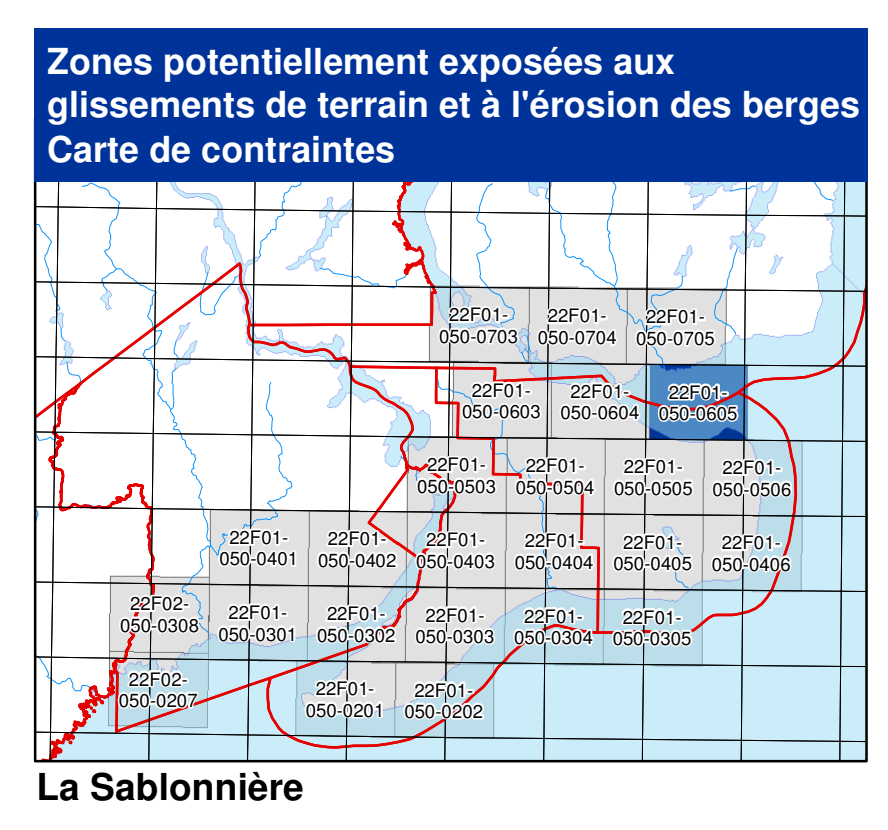


# La Sablonnière

22F01-050-0605



22F01-050-0605



### Zones de contraintes relatives aux glissements de terrain et à l'érosion des berges du fleuve et du golfe du Saint-Laurent

|            |  |                   |  |
|------------|--|-------------------|--|
| <b>NA1</b> | Zone composée de sols à prédominance argileuse, avec ou sans érosion, susceptible d'être affectée par des glissements d'origine naturelle ou anthropique.  | <b>RA1 Sommet</b> | Zone composée de sols à prédominance argileuse, située généralement au sommet des talus, pouvant être affectée par un glissement de terrain de grande étendue.                                   |
| <b>NA2</b> | Zone composée de sols à prédominance argileuse, sans érosion importante, sensible aux interventions d'origine anthropique.   | <b>RA1 Base</b>   | Zone située à la base des talus pouvant être affectée par l'étalement de débris provenant des zones RA1 Sommet.  |
| <b>NS1</b> | Zone composée de sols à prédominance sableuse, avec érosion, susceptible d'être affectée par des glissements de terrain d'origine naturelle ou anthropique.  | <b>RA2</b>        | Zone composée de sols à prédominance argileuse, sans érosion importante, sensible aux interventions d'origine anthropique, pouvant être affectée par un glissement de terrain de grande étendue. |
| <b>E</b>   | Zone composée de dépôts meubles dont le talus a approximativement moins de 5 mètres de hauteur et est susceptible de subir des reculs sous l'effet de l'érosion associée au fleuve et au golfe du Saint-Laurent. | <b>RA2 Base</b>   | Zone pouvant également être affectée par l'étalement de débris de glissement de terrain provenant d'une zone RA1 Sommet.   |
| <b>NA3</b> | Zone NA1 susceptible de subir des reculs sous l'effet de l'érosion associée au fleuve et au golfe du Saint-Laurent.  |                   |  |
| <b>NS2</b> | Zone NS1 susceptible de subir des reculs sous l'effet de l'érosion associée au fleuve et au golfe du Saint-Laurent.  |                   |  |

**Note:** Les zones foncées correspondent aux talus tandis que les zones claires représentent les bandes de protection à la base et au sommet des talus.

### Avis à l'utilisateur

Cette carte a pour but de localiser les parties de territoire où doivent s'appliquer les normes relatives aux glissements de terrain et à l'érosion des berges prescrites par le gouvernement du Québec. La carte est accompagnée d'un guide qui explique son utilisation ainsi que l'application du cadre normatif selon chacune des zones.

Les zones ont été délimitées en fonction des conditions existantes lors de la cartographie, et leur degré de précision est tributaire de celui des données de base et de l'échelle utilisées. Quant au cadre normatif, il a été élaboré principalement en fonction du type de glissement appréhendé et de l'intervention ou de l'utilisation prévue.

Le fait qu'un site soit situé à l'intérieur d'une zone ne signifie pas qu'un glissement de terrain surviendra inévitablement sur ce site, mais cela indique plutôt qu'il présente un ensemble de caractéristiques le prédisposant à chavirer depuis à un tel événement. Réciproquement, un site localisé à l'extérieur des limites des zones n'indique pas nécessairement qu'il ne sera jamais touché par un glissement de terrain ou par l'érosion des berges, mais plutôt que la probabilité qu'il le soit est extrêmement faible.

### Métadonnées

Surface de référence géodésique : Ellipsoïde GRS 80  
 Système de référence géodésique : NAD 83 compatible avec le système mondial WGS 84  
 Projection cartographique : Mercator transverse rectifiée (MTM), zone de 3°, Système de coordonnées planes du Québec (SQCP3), fuseau 6  
 Longitude d'origine (méridien central) : 67°30' ouest  
 Latitude d'origine (équateur) : 0°  
 Coordonnées d'origine : X : 504 800 mètres, Y : 0 mètre  
 Facteur d'échelle : 0,9999

(1 cm sur la carte équivaut à 5000 cm sur le terrain, soit 50 mètres)

1 / 5000

### Sources

**Données**  
 Zone d'érosion et lignes de côte : Ministère de la Sécurité publique et Chaire de recherche en géosciences côtières, 2010  
 Topographie de référence par relevé lidar aéroporté : Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports, 16 mai 2007  
 Topographie de référence par restitution de photographies aériennes à l'échelle de 1:15 000 : Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles, 14 mai 2005

**Orthophotographies numériques**  
 Faune du Québec : Gouvernement du Québec, Juin à août 2013

**Réalisation**  
 Production : Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports  
 Direction du laboratoire des chaussées  
 Service de la géotechnique et de la géologie  
 Version 2.0 (mai 2016)

© Gouvernement du Québec  
 Dépôt légal - Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2<sup>e</sup> trimestre 2016

**Organisme**

Ministère de la Sécurité publique et Chaire de recherche en géosciences côtières  
 Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports  
 Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles  
 Gouvernement du Québec

**Date / Année**

2010  
 16 mai 2007  
 14 mai 2005  
 Juin à août 2013

**Transport, Mobilité durable et Électrification des transports**